

Que propose le service de médiation de voisinage?

Nous vous offrons une oreille attentive si vous avez des problèmes avec vos voisines/voisins.

Nous vous conseillons sur les diverses possibilités de trouver ensemble une solution au conflit, soit par téléphone soit lors d'un entretien individuel.

Si cela peut être utile pour la résolution d'un litige et si toutes les parties en cause sont d'accord, il est possible de réunir les personnes concernées pour un entretien de conciliation.

Le but d'un tel entretien est de trouver un accord qui soit satisfaisant pour toutes les parties concernées. Les résultats et les actions entreprises sont consignés par écrit – il s'agit une déclaration volontaire des parties en présence qui stipule leur volonté d'améliorer la situation.

Mais même si toutes les parties concernées ne donnent pas leur accord pour une médiation, nous vous conseillons et vous aidons à rechercher d'autres possibilités de solution.

Cependant, cela prend du temps et souvent on ne peut résoudre un litige du jour au lendemain.

Voici les coordonnées et horaires de l'équipe du service de médiation de voisinage:

Friedensbüro Graz

8010 Graz, Wielandgasse 7
Téléphone: 0316/872-878
E-Mail: nabas@friedensbuero-graz.at

Heures d'ouverture:

Lundi et jeudi
de 8h00 à 13h00
Mardi
de 13h00 à 18h00

Vous pouvez également prendre rendez-vous par téléphone en dehors des heures d'ouverture!



SERVICE DE MÉDIATION
DE VOISINAGE DE GRAZ
DES VOIES POUR SORTIR DU CONFLIT



GRAZ
INTEGRATION
WOHNUNGSWESSEN

friedensbüro  **GRAZ**

Des problèmes avec les voisins?

C'est tout à fait normal qu'il y ait des conflits de voisinage dans la vie quotidienne.

Surtout lorsque de nombreuses personnes vivent ensemble des malentendus peuvent se produire à cause de besoins divergeants. Ce qui est pour les uns une agréable musique, peut être un bruit insupportable pour les autres.

Mais bien souvent les autres n'ont pas délibérément l'intention de déranger. Eux aussi souhaitent vivre en paix sans contrariété.

Si vous vous sentez dérangé dans votre environnement, agissez rapidement afin de résoudre les malentendus et les conflits le plus tôt possible!

Que pouvez-vous faire?

Vous pourriez par exemple vous poser les questions suivantes:

- Qu'est-ce qui me dérange exactement? Quand et pourquoi cela me met-il en colère?
- Est-ce que j'ai déjà dit clairement à la voisine/au voisin ce qui me dérange et pourquoi?
- Y aurait-il une explication que je ne connais pas encore qui serait liée au comportement dérangeant de la voisine/ du voisin ?
- Est-ce que j'aurais une idée de solution qui pourrait nous mettre tous deux d'accord?

Et si tout cela ne marche pas?

Si vous avez personnellement essayé de résoudre le problème et si la situation n'est toujours pas satisfaisante vous pouvez vous adresser au service de médiation de voisinage.

Nous avons été mandatés par la municipalité de Graz pour étudier ce type de situation.

Nous aidons et assistons les habitants des immeubles à usage d'habitation à trouver des solutions pour les problèmes de coexistence avec les voisines et voisins.

Notre service de règlement des conflits est gratuit!

Conseil:

Si on est vraiment exaspéré ou même tout à fait furieux, il faut essayer de se calmer AVANT de parler à la voisine/au voisin. Sinon, il est préférable de lui parler quelques heures/jours plus tard..

Qu'est que c'est la médiation?

La médiation qui peut être également appelé conciliation est une forme de règlement des litiges au cours de laquelle les parties en cause sont assistées par une personne qualifiée (médiateur ou médiatrice) pour tenter de résoudre les conflits par eux-mêmes.

